



Office Franco-Allemand pour la Jeunesse
CAMPAGNE OFAJ 2014
Rencontres franco-allemandes de jeunes

Quelques extraits importants des Directives de l'Ofaj :

La durée des activités doit comporter au moins 3 jours pleins entre le jour de l'arrivée au lieu de programme et celui du départ. Ces deux jours (arrivée et départ) sont considérés comme une journée de programme.

Limite d'âge : maximum 30 ans (ne concerne pas les accompagnateurs).

Une rencontre ne peut faire l'objet que d'une seule demande de subvention : par le partenaire français ou par le partenaire allemand, mais pas par les deux en même temps ! (§ 3.2.3).

L'aide financière susceptible d'être attribuée par l'Office ne constitue en aucun cas un droit, même si un programme similaire a été subventionné par le passé (§ 3.2.10).

Pour plus de détails sur ces points ou sur des programmes plus spécifiques, nous vous invitons à consulter le site de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse : <http://www.ofaj.org>

Les questions que vous vous posez et que vous nous posez :

- Un groupe de jeunes Allemands venant de notre ville jumelle, séjournera pendant une semaine en famille dans notre ville. Est-il possible d'obtenir une subvention ?

Non. L'Ofaj ne subventionne pas "à l'accueil". Par contre, votre partenaire allemand peut, de son côté, déposer une demande au titre de "déplacement chez le partenaire". Attention !!! En Allemagne, les demandes transitent par le "Landesjugendamt" (Service Jeunesse du Land) et doivent aussi être déposées avant la mi-novembre pour des rencontres prévues l'année suivante.

- Combien de jeunes français peuvent être subventionnés lors d'un déplacement chez le partenaire ?

35 participants au total avec les accompagnateurs. Mais rien n'empêche, bien entendu, de prévoir un groupe plus important.

- Qu'est-ce qu'une rencontre en tiers-lieu ?

C'est un programme où Français et Allemands, et éventuellement des participants d'un pays tiers, vivent ensemble en un même lieu (auberge de jeunesse, camping, par exemple), durant

Fédération des Associations Franco-Allemandes pour l'Europe



toute la durée du séjour. Celui-ci peut se dérouler dans la ville française même. La subvention est alors calculée sur la base de 50 personnes maximum et une subvention sur

les frais de séjour peut être accordée pour un montant forfaitaire s'élevant dorénavant à : 15.00 € par jour et par participant.

- Nous organisons avec notre partenaire une rencontre en tiers-lieu en Allemagne. Notre comité peut-il obtenir une aide de l'Ofaj ?

Bien sûr, mais c'est le partenaire allemand qui doit se charger de la demande de subvention pour l'ensemble des participants français, allemands et éventuellement tiers, charge à lui de redistribuer l'aide financière obtenue.

- Comment est calculé le forfait transport ?

Sur la base d'une grille établie par l'Ofaj qui tient compte de l'académie d'origine du groupe français et de son Land de destination. Cette grille est fournie en même temps que l'imprimé de demande de subvention et figure parmi les annexes des Directives de l'Ofaj (cf. aussi le site Ofaj).

- Les accompagnateurs d'un groupe peuvent-ils être subventionnés par l'Ofaj ?

L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse subventionne les participants et les accompagnateurs ayant moins de 30 ans à la date de la rencontre. Les accompagnateurs de plus de 30 ans, peuvent être aussi subventionnés sur la base de 1 accompagnateur par tranche de 10 participants de la même nationalité, mais on peut bien sûr prévoir des accompagnateurs supplémentaires.

- Est-il possible d'organiser une rencontre avec des ressortissants d'un pays tiers ?

Oui, ce type de rencontre est fortement encouragé par l'Ofaj, notamment lorsqu'il s'agit de nouveaux états membres de l'U.E., ou de pays de l'Europe du sud-est (Balkans). Il faut toutefois respecter la répartition suivante : 1/3 de Français, 1/3 d'Allemands, 1/3 autres nationalités. Pour ces derniers, le forfait transport est calculé à partir de l'endroit où ils entrent sur les territoires français ou allemand. La demande de subvention doit être déposée directement auprès de l'OFAG

- Le nombre de participants a été plus important que prévu. Le montant de la subvention sera-t-il réévalué d'autant ?

Non. L'Ofaj engage les crédits au fur et à mesure que les demandes lui sont transmises et ne peut réévaluer a posteriori les subventions accordées. Nous suggérons toujours de faire des prévisions " hautes", le calcul du montant définitif de la subvention se faisant alors au vu des justificatifs fournis à l'issue de la rencontre.

- Mon partenaire souhaite organiser une réunion de travail en Allemagne pour préparer notre prochaine rencontre de jeunes. Est-il possible d'obtenir une subvention pour cette rencontre ?

Oui, sous réserve que celle-ci soit effectivement étroitement liée à la préparation ou à l'évaluation d'une rencontre de jeunes. La demande doit être effectuée sur le formulaire habituel et ne peut concerner que 3 personnes au maximum. Pour le transport, c'est le double de la grille Ofaj qui est applicable par participant. Pour le forfait séjour, un montant de 30.00 € par jour et par personne, jusqu'à concurrence de 3 jours maximum, peut être attribué sous réserve de fournir les justificatifs de dépenses correspondants.

- Un groupe jeunes de notre ville se rendra lors du week-end de la Pentecôte chez notre partenaire à l'occasion du 40ème anniversaire du jumelage. Est-il possible d'obtenir une



subvention ?

Oui, mais seulement si la rencontre dure 3 jours pleins hors voyage. Il faut toutefois impérativement que ce programme fasse l'objet d'un projet pédagogique de rencontre entre jeunes allemand et français.

- Existe-t-il d'autres organismes tels que l'Ofaj susceptibles de subventionner des projets franco-allemands ?

Oui. L'Office Germano-Polonais pour la Jeunesse. Dans le cadre d'une rencontre franco-germano-polonaise, celui-ci est susceptible d'apporter également son concours financier.

Deutsch-Polnisches Jugendwerk

Friedhofgasse 2

D ~ 14473 Potsdam

☐ : 0049/331/28479-0

☐ : 0049/331/297527

☐ : buero@dpjw.org

<http://www.dpjw.org>

Polsko-Niemieckiej Współpracy Młodzieży

ul. Alzacka 18

PL ~ 03-972 Varsovie

☐ : 0048/22/5188910

☐ : 0048/22/6170448

☐ : biuro@pnwm.org

<http://www.pnwm.org>

La Commission Européenne subventionne des projets impliquant 4 pays et plus (Programme Jeunesse en Action) <www.jeunesseenaction.fr>.

Nous conseillons d'une manière générale de nous adresser les demandes de subvention aussi tôt que possible. Cela nous laisse le temps d'instruire votre dossier et de le mettre éventuellement en conformité avec les directives de l'Ofaj. C'est de loin préférable à un dossier monté dans la précipitation faute d'y avoir consacré le temps nécessaire.

Avec mes cordiales salutations,

Madeleine Schmeder

madeleine.schmeder@orange.fr